

chèque était fait en mon nom; j'ai vu qu'il était officiel. Le travail était supposé être fait, ou il était fait, et, en conséquence, comme c'était pour rendre un service, j'ai signé le chèque.

1717. Vous dites que vous n'avez fait aucun travail?—Jamais.

1718. Avez-vous fait les comptes vous-même?—Je ne les ai pas faits.

1719. Qui vous a apporté le compte?—M. Kinloch m'a apporté le chèque.

1720. Vous ne connaissiez rien du compte?—Non; le chèque m'a été apporté.

1721. Vous n'avez jamais vu autre chose que le chèque?—Je n'ai jamais rien vu que le chèque; je n'ai jamais vu l'argent.

1722. Vous ne saviez pas ce qui faisait la matière du compte?—Le chèque m'a été présenté; je l'ai endos-é et je l'ai remis.

1723. Saviez-vous pourquoi le chèque était fait?—J'ai supposé que c'était pour travail supplémentaire, mais je ne le savais pas.

1724. Vous n'avez fait aucun travail supplémentaire?—Non; mais comme le monsieur qui me présentait le chèque devait avoir fait le travail, j'ai cru qu'il l'était en effet, puisqu'il avait reçu le chèque des employés du ministère.

1725. Avez-vous demandé pourquoi les chèques étaient faits en votre nom?—J'ai demandé pourquoi ils étaient faits, et il m'a dit pour travail supplémentaire.

1726. Et vous avez permis qu'on employât votre nom?—C'est tout; pour rendre service. Si les chefs du ministère lui permettait de faire du travail supplémentaire, c'était bien. Je savais qu'il était capable de le faire plus vite qu'aucun commis surnuméraire ordinaire pouvait le faire.

1727. Vous ne pensiez pas que c'était votre affaire de vous en informer?—Puisque le chèque était fait par les officiers du ministère dans lequel ce monsieur était employé je ne voyais aucune raison pour m'en informer.

C. C. ROGERS est appelé, assermenté et interrogé :—

*Par M. Somerville :*

1728. Quelle position occupez-vous dans le ministère de l'intérieur?—Celle de commis de seconde classe.

1729. Quel est votre salaire?—\$1400 par année, et j'ai ce salaire depuis sept ans.

1730. On ne vous a pas traité avec justice?—J'ai été dans la même position pendant sept années.

1731. Vous auriez dû être augmenté?—Je n'ai pas dit cela.

*Par M. Bowell :*

1732 : Vous avez été commis de seconde classe pendant sept ans?—J'ai reçu le salaire au minimum d'un commis de seconde classe pendant sept années.

*Par M. Somerville :*

1733. N'avez-vous jamais reçu d'argent pour avoir fait du travail supplémentaire?—Où? J'ai reçu de l'argent du ministère en sus de mon salaire pendant vingt et un ans.

1734. Il y a un compte ici au nom de C. Gordon. (exhibit n° 12)?—Je n'ai pas reçu cela.

1735. Connaissez vous Gordon?—Oui.

1736. Qui est-il?—Ce n'est pas un homme; c'est une femme.

1737. Qui est-elle?—Je suppose que vous savez tous que mon frère a été tué dans les Territoires du Nord-Ouest en 1885, et il n'a jamais—ou plutôt, ses héritiers—n'ont jamais rien reçu du gouvernement. J'ai été plusieurs fois gêné en différentes circonstances, et cette dame est ma belle-sœur, que j'ai gardée pendant vingt ans; elle m'a aidé en beaucoup d'occasions où j'emportais du travail à la maison; et j'ai demandé à M. Burgess de lui venir en aide en nous donnant du travail supplémentaire. Ce travail a été bien et fidèlement fait. Je le surveillais moi-même. J'ai fait du travail pour le gouvernement, le soir, depuis que je suis employé.